



PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

Bastia, le **22 SEP. 2017**

PREFECTURE  
DIRECTION DU CABINET  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL  
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES  
RÉFÉRENCE À RAPPELER : SIDPC N° **280**  
Mel : [pref-defense-protection-civile@haute-corse.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@haute-corse.gouv.fr)

Le Préfet de la Haute-Corse

à

Mesdames et Messieurs les Maires du  
département

**Objet :** Campagne de prévention des inondations - Sensibilisation des populations en cas de pluies méditerranéennes intenses.

**P.J. :** Une affiche

Chaque année, les 15 départements de l'arc méditerranéen connaissent des épisodes de pluies intenses, dont la probabilité de plus forte survenue s'étend de septembre à mi-décembre. L'équivalent de plusieurs mois de précipitations peuvent tomber en quelques heures voire quelques jours et sont susceptibles de provoquer des crues torrentielles soudaines.

La Haute-Corse, durant les derniers mois de l'année 2016, a été particulièrement impactée par la succession de plusieurs épisodes météorologiques intenses dont :

- l'épisode d'intensité exceptionnelle du 23 au 25 novembre 2016, caractérisé par le premier déclenchement de l'alerte rouge sur le territoire et la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour plus d'une centaine de communes. Les cumuls de pluies ont atteint de 250 à 350 mm, localement de 400 à 500 mm, en moins de 12 heures (soit près de 3 mois de précipitations), avec des crues cinquantennales voire centennales enregistrées sur plusieurs cours d'eau.
- moins d'un mois après, l'épisode pluvieux des 19 et 20 décembre, a provoqué plusieurs crues et de nombreux dégâts dans le sud-est du département (aval du Fium'Orbo et du Tavignano).

Afin de développer une véritable culture du risque pour que chacun adopte les comportements qui sauve et améliorer la résilience des territoires, le gouvernement a reconduit l'action de sensibilisation mise en place en 2016.

La campagne 2017, comprend notamment :

- la diffusion dans les médias locaux, des spots radio et des insertions presse dans le journal Corse Matin
- la mise à disposition d'un kit national téléchargeable sur le site du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/campagne-pluie-inondation#>
- des vignettes facebook et twitter
- la diffusion d'affiche A3 rappelant les 8 comportements essentiels à adopter et inviter chacun à préparer un kit de sécurité nécessaire à son autonomie. Vous trouverez ci-joint un exemplaire de cette affiche qui est reproductible à partir du fichier disponible en ligne.

La sécurité étant l'affaire de tous, la prévention des inondations ne relève pas de la seule action de l'État. Elle nécessite la participation conjointe de tous les acteurs, en particulier une collaboration étroite avec les communes et leurs groupements.

Je vous demande donc, de relayer le plus largement ces informations relatives aux comportements de sauvegarde auprès de vos administrés (affichage en mairie, journal de la commune, sites internet communaux etc.).

Je vous rappelle, en outre, que la Préfecture de la Haute-Corse s'est engagée dans une stratégie d'accompagnement des élus dans l'élaboration de leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). L'objectif est de doter toutes les communes qui sont soumises à PCS obligatoire d'un document simple et efficace qui permettra une bonne gestion des événements à venir. A ce jour, le nombre de communes disposant d'un PCS est en progression mais reste en deçà des besoins du territoire.

J'invite les communes qui n'en sont pas encore pourvues, à se rapprocher des référents de leurs arrondissements, qui se tiennent à leur disposition pour les accompagner dans leurs démarches. Un modèle est téléchargeable sur le site internet de la préfecture <http://www.haute-corse.gouv.fr/plan-communal-de-sauvegarde-a1977.html>

Je vous remercie par avance de votre implication, qui sera essentielle pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

Le Préfet,



Gérard GAVORY

*Copies à :*

- *Monsieur le Président de l'association des maires de la Haute-Corse*
- *Madame et Messieurs les Présidents des EPCI du Département*
- *Monsieur le Président du Conseil Départemental de Haute-Corse*
- *Messieurs les Sous-Préfets des arrondissements de Bastia, Corte et Calvi*
- *Monsieur le Directeur Départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse*
- *Monsieur le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Corse,*

ADRESSE POSTALE : CS 60007 - 20401 BASTIA CEDEX 9

STANDARD : 04.95.34.50.00 – TELECOPIE : 04.95.31.64.81 – MEL : [prefecture.haute-corse@haute-corse.gouv.fr](mailto:prefecture.haute-corse@haute-corse.gouv.fr)

HORAIRES D'OUVERTURE : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30